

**CONTRIBUTION DU PANEL CITOYEN
À LA CONCERTATION PRÉALABLE
SUR LE PROJET D'ÉVOLUTION
DE L'UVE TOULOUSE-MIRAIL**

	Introduction	3
1	Se doter d'une stratégie territoriale ambitieuse en matière de prévention des déchets.....	4
	Le rôle et le pouvoir de Decoset en matière de prévention des déchets	4
	Réduire la production des déchets.....	4
	Un mécanisme de taxation ? Pourquoi ? Pour qui ?	6
2	Questionner les objectifs de l'incinérateur et le juste dimensionnement du projet	8
	Quelles perspectives pour la "solution 3" ?	8
	Quels paramètres pour une prise de décision sur la capacité d'incinération ? Besoins du territoire, périmètre d'acheminement des déchets et solidarité territoriale.....	8
	Quelle place pour la production énergétique dans le projet ?	10
3	Choisir une solution minimisant les impacts environnementaux et sociaux.....	11
	Mieux comprendre les impacts de chaque solution.....	11
	Quels impacts pour les riverains ?	11
	Le devenir du site et l'éventuel démantèlement de l'usine	12
	Conclusion	13
	Annexe : composition détaillée du panel.....	14

Introduction

Cette contribution a été produite par un **panel citoyen constitué dans le cadre de la concertation sur le Projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)** de Toulouse-Mirail, organisée du 20 septembre au 27 novembre 2022 afin de permettre au public de débattre de l'avenir de l'usine d'incinération de Toulouse-Mirail en abordant un éventail d'enjeux associés et de situer le projet dans un contexte global de réflexion sur l'avenir de la gestion des déchets.

Le **mandat** qui lui était confié était de formuler un avis concernant la question suivante :

“Quel avenir pour l'unité de valorisation énergétique de Toulouse Mirail, au regard des enjeux de la gestion des déchets et de l'évolution du territoire ?”

Le panel citoyen a été constitué, par **tirage au sort** sur listes téléphoniques, de citoyens résidant sur les communes du périmètre de la concertation (152 communes sur le territoire de Decoset). **Une diversité a été recherchée dans le panel**, selon différents critères et en référence aux données INSEE : lieu de résidence, parité de genre, tranche d'âge, catégorie socio-professionnelle, type d'habitat (Maison/appartement) et nombre de personnes par logement. Le panel était finalement composé de 34 membres dont 20 femmes et 14 hommes résidant sur 6 collectivités différentes (voir le détail en annexe).

La démarche du panel s'est articulée autour de **3 journées en présentiel** (les samedi 8 et 15 octobre et 5 novembre) et **3 rencontres en visioconférences** (5 et 27 octobre et 2 novembre). Sur la base des questionnements

identifiés, différentes auditions ont été organisées¹ et des informations complémentaires ont été transmises. Des membres du panel ont par ailleurs participé à d'autres temps de la concertation.

Les échanges, menés tout au long de ces temps, ont conduit à structurer l'avis autour de trois principaux enjeux et questionnements :

- **La politique de prévention** : quelles devraient être les ambitions du territoire et des collectivités en matière de prévention et de réduction des déchets ?
- **La capacité d'incinération de l'usine et le périmètre d'acheminement des déchets** : quel dimensionnement de l'incinérateur, pour quel périmètre d'acheminement des déchets ?
- **Les impacts écologiques, économiques et humains des différentes solutions** : quels seraient les impacts des différentes solutions proposées par Decoset ?

Ce document rend compte des échanges et de l'avis du panel. Les verbatims sont issus des échanges du groupe.



Visite de l'UVE par le panel lors de la journée de travail du 15/10/22, @A.Richard-Ferroudji

¹ Laurent Guyon (Directeur général des services, Syndicat mixte DECOSSET), Eric Buffo (Fondateur et consultant, ECITERR), Pierre Desvaux (Chercheur associé, laboratoire PACTE du CNRS), Thomas Guilpain (Bénévole plaidoyer, Zero Waste Toulouse), Pierre Hirtzberger (Directeur général des services techniques, Sycotom), Loys Monllor (Directeur, SYBERT)

1 Se doter d'une stratégie territoriale ambitieuse en matière de prévention des déchets

Le sujet de la prévention des déchets, c'est-à-dire de l'ensemble des mesures pouvant être prises en amont pour réduire la production des déchets et réduire par conséquent leurs impacts environnementaux, économiques et humains, a constitué un sujet central de discussion pour le panel.

Au moment d'aborder une réflexion sur l'évolution de l'UVE Toulouse-Mirail, les échanges ont rappelé que la prévention des déchets doit constituer un objectif pour Decoset et l'ensemble de ses adhérents. Les panélistes estiment que ce questionnement doit faire partie intégrante de la réflexion et du plan d'actions sur le projet d'évolution de l'UVE Toulouse-Mirail.

Le panel estime que l'objectif de réduction des déchets ne doit pas être subordonné à la décision concernant l'évolution de l'incinérateur. Si l'objectif de réduction des déchets s'inscrit dans une démarche pérenne et sur le long terme, des actions à court et moyen termes doivent d'ores et déjà être entreprises.

Le rôle et le pouvoir de Decoset en matière de prévention des déchets

Le panel s'est alors demandé de quel pouvoir disposait Decoset, et quel rôle il pouvait jouer en matière de prévention des déchets

"Quel est le pouvoir de Decoset et quelle est sa relation avec les élu.e.s?"

"Quel est le poids du "business model" de Decoset dans la décision?"

"Quels leviers possède Decoset pour influencer les politiques de gestion des déchets de ses adhérents?"

Dans cette perspective, il a été estimé que Decoset devait pouvoir jouer un rôle clé sur ce sujet en se dotant d'une stratégie ambitieuse en faveur de la réduction des déchets et en accompagnant ses adhérents dans l'élaboration et la mise en place de plans locaux ambitieux, engageants et contraignants (par le biais des PLPDMA, Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

Si Decoset ne dispose pas directement de compétences en matière de prévention des déchets, le panel invite toutefois le syndicat à pleinement jouer un rôle d'animateur, auprès de ses adhérents, pour initier un plan d'actions s'inscrivant dans une démarche incitative.

La mise en place de ces politiques ambitieuses en matière de prévention des déchets doit se traduire par la promotion de différents objectifs et actions au niveau des citoyens mais également au niveau collectif en engageant largement les collectivités territoriales et les entreprises.

Réduire la production des déchets

Des échanges riches et nombreux, un objectif principal est ressorti: **réduire la quantité de déchets produits, incinérés et enfouis**. Pour ce faire, plusieurs préconisations générales ont été énoncées, celles-ci peuvent être structurées selon 3 catégories de facteurs facilitants: **(a) l'accès à une information, (b) la mise en place de dispositifs de valorisation et (c) les conditions d'une meilleure acceptabilité sociale**.

a) L'information, la sensibilisation et accompagnement, pour favoriser l'adoption de certaines pratiques et les changements de comportements

Pour certains panélistes, la réduction des déchets passe par une meilleure connaissance individuelle de la problématique des déchets, de leur gestion et de leurs impacts. Des efforts visant à l'éducation et l'information des citoyens, jeunes et moins jeunes, doivent être soutenus afin que tout le monde puisse disposer d'une information claire et accessible.

En effet, l'information fournie aux citoyennes et citoyens est jugée parfois incohérente ou peu accessible, notamment pour permettre de mieux appréhender les enjeux du tri et du recyclage, et la mise en place des gestes adaptés.

"Pour les plastiques, enfin, ça dépend du type de plastique, mais ça se recycle en général très bien."

Enfin, certains panélistes ont évoqué différents objectifs de communication notamment pour travailler "en amont" à la réduction des déchets: la promotion d'un mode vie "zéro gaspillage" et, de manière plus générale, la réduction de la consommation. Ces préconisations sont par ailleurs motivées par la reconnaissance de l'urgence environnementale et du rôle du citoyen-consommateur dans la production des déchets.

"Il faut en prendre conscience maintenant, pour les générations futures. Moi, j'ai peur pour mes petits enfants."

"Il faut changer ses habitudes."

"Pour faire baisser notre consommation, la question du confort se pose."

"Il faut aller à la source de ce qui est produit."

b) Des dispositifs de valorisation

Au-delà de l'information des habitants, le panel remarque que la réduction des déchets pourrait être accompagnée par la mise en place de certains dispositifs permettant de détourner les déchets de l'incinération. Le panel souhaite que Decoset s'inspire des bonnes pratiques et des approches innovantes issues des retours d'expérience d'autres collectivités et l'invite à faire preuve de la plus grande transparence et exemplarité dans le cadre de ses activités de valorisation.

Collecter et valoriser les déchets organiques

Plusieurs experts consultés au cours de la démarche ont abordé ce sujet. Les membres du panel ont retenu que le retrait des déchets organiques des déchets ménagers permettrait de réduire considérablement le tonnage des déchets incinérés (environ 30% en moins). Ainsi, la mise en place de tels dispositifs (de proximité, collectifs et individuels) constitue une approche pertinente pour détourner les biodéchets des ordures ménagères résiduelles. Le panel a identifié le cas de Grenoble-Alpes Métropole comme inspirant en matière de collecte et de valorisation des déchets alimentaires.

A ce propos et dans l'optique de l'application de la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, le panel s'interroge quant aux plans d'actions prévus et anticipés pour la mise en œuvre adaptée au 1^{er} janvier 2024. De manière plus générale, il invite Decoset à une anticipation dans l'application des réglementations. Certains membres trouvent regrettable la mise aux normes actuelle et tardive de l'installation en ce qui concerne les émissions.

"En ce qui concerne le compost, on peut aussi voir le déchet comme une richesse."

"La récolte porte à porte des biodéchets c'est très efficace."

"Faire du compost finalement c'est utiliser le cycle naturel du vivant."

Mettre en place des systèmes de consignes

Le système de consigne apparaît comme une voie indispensable pour favoriser le réemploi. Des expérimentations pourraient être faites pour évaluer la performance écologique et économique de ce genre de dispositifs notamment en comparaison avec la voie du recyclage. Certains panélistes ont évoqué Besançon comme cas inspirant, où le syndicat de gestion des déchets a mis en place un important programme de prévention des déchets pour favoriser la récupération du verre ou encore encourager l'utilisation de couches lavables par exemple.

“Les consignes c'est intéressant, on peut parfois récupérer quelques centimes quand on rapporte son emballage”

“Les consignes c'est bien, mais il faut voir ensuite ce qu'on fait des contenants rapportés”

c) Le rôle des citoyens et les conditions de l'acceptabilité sociale des mesures

Au-delà de l'information et des dispositifs mis en place, les échanges entre les membres du panel ont interrogé le rôle et la place du citoyen dans l'effort de réduction des déchets, sa capacité et sa volonté à réellement changer ses pratiques et les conditions qui favoriseraient l'acceptabilité sociale et l'adoption de nouveaux comportements.

Les échanges ont mis en lumière un point de « tension » quant à la responsabilité vis-à-vis de l'effort à réaliser pour réduire les déchets: quelle responsabilité a le citoyen notamment en comparaison avec l'entreprise ou l'industriel? Certains panélistes ont souligné l'importance des « petits gestes » citoyens « tandis que d'autres ont affirmé le caractère crucial de l'exemplarité et d'un engagement fort de la part de ceux qui ont de réels leviers: les politiques et les entreprises.

“La question à se poser c'est: dans quelle mesure on accepte le changement?”

“Le faible poids des citoyens ne doit pas être un prétexte pour ne rien faire »

La diversité des positions des membres du panel vis-à-vis de ce sujet invite à considérer un éventail large de mesures dans le cadre d'efforts et d'une responsabilité partagés impliquant équitablement citoyens, collectivités et industriels. Le panel estime toutefois que Decoset, avec ses adhérents et les élus qui les représentent, doit montrer l'exemple et jouer un rôle d'initiateur notamment en mettant à disposition les moyens adéquats pour accompagner les changements.

“La réduction des déchets c'est l'affaire de chacun.”

Un mécanisme de taxation? Pourquoi? Pour qui?

Si la plupart des panélistes s'accorde sur la nécessité de redoubler d'efforts pour informer et responsabiliser les citoyens quant à la problématique des déchets, les limites d'une approche volontariste ont également été pointées et d'autres modalités ont été suggérées comme les mesures fiscales incitatives.

La tarification incitative

La tarification incitative correspond à un système visant à faire payer les citoyens en fonction de la quantité d'ordures ménagères résiduelles qu'ils produisent réellement. La mise en place d'un tel système a fait l'objet de débats sans consensus quant à la nécessité d'avoir recours à ce dispositif.

En effet, même si le panel converge pour dire que celui-ci pourrait être performant pour réduire les déchets ménagers, certains panélistes s'y opposent et expriment des doutes et des inquiétudes en termes aussi bien d'acceptabilité que de justice sociale vis-à-vis d'une telle mesure. L'efficacité et l'équité des dispositifs incitatifs sont questionnées notamment dans un contexte urbain qui compte de nombreux

habitats collectifs. D'autres panélistes ne se montrent pas catégoriquement opposés à ce mécanisme mais insistent sur la nécessité d'avoir recours à une tarification qui prenne en compte le niveau de revenus des ménages et garantisse une certaine équité sociale.

Un système de bonus / malus

Certains panélistes suggèrent la mise en place d'un système de bonus / malus, récompensant les collectivités atteignant leurs objectifs en matière de réduction des déchets, et les sanctionnant dans le cas où les objectifs ne seraient pas atteints. Cette démarche pourrait, selon eux, être une approche efficace pour engager les adhérents dans une réduction des déchets. La mise en place d'une telle mesure et la définition des objectifs doit se faire en concertation avec les adhérents de Decoset en veillant à garantir une équité entre les collectivités, le déploiement de moyens adéquats et leur accompagnement.

Taxation des emballages

Même si cela ne fait pas partie des compétences de Decoset, certains panélistes se sont exprimés en faveur de la mise en place d'un système de taxation des emballages afin d'encourager la vente et l'achat de produits nécessitant peu d'emballages. Certains panélistes s'inquiètent toutefois des éventuelles répercussions financières sur les consommateurs, notamment les plus défavorisés.

2 Questionner les objectifs de l'incinérateur et le juste dimensionnement du projet

Le panel s'est tout d'abord penché sur le sens même du projet, à savoir sur la nécessité et la pertinence d'un incinérateur qui est apparu comme la "moins pire" des solutions de traitement des déchets résiduels. Ensuite, les échanges ont porté sur les éventuels dimensionnements du projet (capacité d'incinération et périmètre d'acheminement des déchets). Toutefois, c'est une question sur laquelle les panélistes ont eu des difficultés à se positionner, en l'état des informations dont ils disposent et dans la mesure où ce choix se positionne comme un engagement pour l'avenir.

Quelles perspectives pour la "solution 3" ?

Certains panélistes ont fait remarquer le fait que la "solution 3" (maintien de l'usine en l'état et fermeture en 2032) était écartée d'office par le porteur de projet. Ils ont alors regretté le fait que cette solution ne se trouve que peu approfondie dans le dossier de concertation et que peu de perspectives leur soient fournies pour vraiment approfondir cette solution.

En effet, certains panélistes se sont exprimés sur le fait qu'ils auraient été prêts à choisir la solution 3 si elle leur avait été mieux expliquée. Cette solution aurait par exemple pu être appliquée dans d'autres temporalités (à un horizon supérieur à 2032) et en se donnant les moyens. Cependant d'autres panélistes ont assumé comprendre les raisons du syndicat d'écarter cette solution.

"Plus d'informations sur le devenir de l'ancien site en cas d'arrêt, quelles conséquences humaines, économiques et écologiques?"

"Qu'est-ce qu'on fait si on arrête cette usine?"

Quels paramètres pour une prise de décision sur la capacité d'incinération ? Besoins du territoire, périmètre d'acheminement des déchets et solidarité territoriale.

Il n'y a pas eu de consensus sur la question du dimensionnement du projet et plus spécifiquement sur la capacité d'incinération à adopter. Face à la complexité de l'arbitrage à réaliser, le panel a énoncé des axes de réflexion pour encadrer la prise de décision.

Au moment de s'interroger sur la capacité d'incinération à envisager pour l'UVE, le panel a articulé sa réflexion autour de trois grandes catégories d'enjeux:

- Les besoins du territoire notamment au regard des évolutions démographiques et l'obligation de l'arrêt de l'enfouissement
- Le périmètre et les modes d'acheminement des déchets : la décision devrait-elle prendre en compte les éventuels besoins des collectivités situées au-delà du périmètre ?
- Les impacts éventuels et notamment pour les riverains du site.

Les avis sont ainsi divisés entre les préconisations : (a) d'une augmentation de la capacité, (b) d'un maintien de la capacité actuelle, (c) d'une diminution de la capacité.

a) Pour une augmentation : la nécessité d'anticiper les besoins du territoire et la possibilité d'une solidarité interterritoriale

L'augmentation de la capacité pourrait être justifiée par l'anticipation de l'augmentation des besoins d'incinération à long terme, notamment du fait de la croissance démographique et l'obligation de la suppression de l'enfouissement. Aussi, ce scénario permettrait d'intégrer les besoins de communes environnantes situées toutefois au-delà du périmètre d'acheminement des déchets de Decoset et la prise en considération d'un certain devoir de solidarité vis-à-vis de celles-ci. Ainsi, une solution de valorisation par incinération serait alors possible pour des déchets actuellement destinés à l'enfouissement. Enfin, les collectivités adhérentes pourraient bénéficier d'avantages économiques avec une diminution du coût de traitement résultant d'une facturation plus élevée aux communes non membres.

Toutefois, cette solidarité territoriale, pour qu'elle fonctionne, devrait être conditionnelle et réciproque. Il s'agirait d'être solidaire des autres territoires, selon un cercle vertueux. En effet, dans la perspective d'une augmentation de la capacité, il serait absolument nécessaire d'être rigoureux et cohérent c'est à dire que l'augmentation de la capacité soit justifiée par le fait de traiter un territoire plus grand et non pas un prétexte pour incinérer toujours plus de déchets plutôt qu'agir sur la prévention.

b) Pour un maintien : le statu quo, un compromis pour plus de flexibilité

Le maintien de la capacité a été identifié comme un possible compromis pour permettre de répondre à des besoins d'une part tirés à la hausse par la croissance démographique et tirés d'autre part, par la baisse de la production des déchets par habitant suite aux efforts en termes de prévention. Ce scénario permettrait également d'offrir une solution pour que des territoires voisins et situés hors périmètre puissent traiter leurs déchets tout en imposant des limites de tonnage claires même en cas d'augmentation de la population. Un certain nombre de panélistes a également questionné la pertinence de "prendre le risque de réduire" la capacité de l'incinérateur, alors que la "diminution" de la capacité de l'incinérateur n'est pas prévue dans la politique régionale.

"Est-ce que ça ne vaudrait pas le coup d'offrir une alternative à l'enfouissement de déchets notamment venant de communes voisines n'ayant pas l'usine adaptée ? Le coût du transport serait peut-être pertinent s'il permettait de contourner l'enfouissement ?"

Pour pallier une éventuelle évolution des besoins dans le futur, certains panélistes ont évoqué l'idée de mettre en place des pénalités pour les communes qui ne respecteraient pas les tonnages dans la perspective de contraindre les collectivités extérieures au périmètre de Decoset à la même politique préventive.

Par ailleurs, certains panélistes ont suggéré un système modulaire avec la possibilité d'ouvrir à l'avenir, si nécessaire, une ligne de four additionnelle en fonction des besoins. Certains autres ont cependant mis en garde contre une modularité qui rendrait le projet "faible" et les objectifs de prévention trop peu contraignants.

c) Pour une diminution : priorité donnée à la prévention des déchets et questionnement du devoir de solidarité avec les populations voisines

Dans ce scénario, la priorité devrait être donnée avant tout à la prévention des déchets. Ainsi, une réduction de la capacité d'incinération pourrait constituer une incitation pour l'ensemble des collectivités adhérentes afin qu'elles se dotent d'une politique de prévention ambitieuse et engageante. Aussi, ceci aurait dans un même temps l'avantage de réduire les impacts pour la population voisine du site et de faire baisser la facture des citoyens.

Les panélistes ont questionné la pertinence -notamment écologique- de l'import de déchets provenant de collectivités éloignées. La plupart des panélistes se sont dits contre l'acheminement de déchets issus de collectivités lointaines, estimant l'opération aberrante, considérant l'impact en termes d'émissions et de pollution. Un scénario alternatif serait alors de construire des petits incinérateurs au plus proche de la production des déchets.

“Existe-t-il des incinérateurs de plus petite taille qui pourraient permettre aux autres grandes villes (Tarbes) de gérer leurs propres déchets ? Il me semble qu'ils seraient plus motivés pour la réduction et il n'y aurait pas de transport.”

En conclusion, les panélistes invitent Decoset à clarifier les intentions du projet en termes de solidarité territoriale envisagée dans le projet final.

Quelle place pour la production énergétique dans le projet ?

Dans un contexte de crise énergétique, le panel s'est questionné quant à la place et l'importance de la production énergétique dans l'ensemble du projet. La production énergétique constitue-t-elle un objectif prioritaire ? Dans quelle mesure le dimensionnement du projet est-il déterminé par les besoins énergétiques ?

“Quelle importance et place de l'UVE dans la production énergétique au regard de la crise énergétique (conflit russo-ukrainien) et climatique ?”

“Quelle est la finalité ? Produire de l'énergie ou traiter des déchets ?”

Pour certains panélistes, la production énergétique, résultant de l'incinération, ne devrait pas constituer un critère de dimensionnement du projet. Ils ont exprimé leur inquiétude quant aux impacts potentiellement accrus pour les populations voisines et la faible pertinence d'un point de vue écologique et énergétique d'une approche visant à déterminer le dimensionnement en fonction des besoins énergétiques qui conduirait à augmenter la capacité. Autrement dit, selon eux, les besoins énergétiques du territoire ne devraient pas déterminer la quantité de déchets à incinérer ni définir le périmètre d'acheminement. La production énergétique devrait être simplement considérée comme une optimisation des conséquences de l'incinération.

D'autres panélistes invitent cependant à maintenir une attention soutenue à la question de la production d'énergie dans le projet. Ils estiment que le projet devrait même faire l'objet d'une ambition plus grande en mettant en œuvre d'autres modalités de production d'énergie tels que des panneaux solaires sur les bâtiments .

3 Choisir une solution minimisant les impacts environnementaux et sociaux

Mieux comprendre les impacts de chaque solution

Le panel s'est interrogé quant aux impacts des solutions proposées. Il exprime notamment le souhait d'avoir accès aux détails analytiques et méthodologiques de la synthèse des impacts, pour chaque solution présentée, et à des études indépendantes plus complètes. L'exercice de compréhension et d'évaluation des impacts potentiels est complexe de par la technicité et la multiplicité des enjeux, la nécessité de se projeter sur le temps long et le nombre d'acteurs impliqués.

"Des études d'impacts ont-elles été menées ? Quels seraient les impacts des différentes solutions : impacts environnementaux, humains et sociaux, économiques et sanitaires notamment pour les habitants et quartiers avoisinants ?"

Le panel pense que les trois solutions envisagées pour l'UVE devraient être analysées à la lumière de différentes dimensions. Cependant, les aspects humains et environnementaux doivent être au cœur du projet. Enfin, les décideurs sont invités à se projeter sur le long terme et à considérer les impacts, au-delà de la génération actuelle, et donc pour les générations futures.

À ces demandes d'information additionnelles, Decoset a notamment répondu que des études d'impact seraient conduites sur la base du projet finalement choisi. Le panel juge indispensable que Decoset partage l'ensemble des résultats de ces études lorsqu'elles seront

disponibles, dans le cadre de la concertation continue (publicisation et temps d'échange autour des résultats des études).

Quels impacts pour les riverains ?

Le panel a toutefois exprimé ses inquiétudes par rapport aux éventuels impacts que chacune des solutions pouvait avoir sur les populations voisines du site. Parmi eux, différentes formes de pollution ont été énoncées comme des facteurs à prendre en compte : pollution de l'air (oxydes d'azote, circulation des camions), sonore (notamment dû à la circulation), visuelle et olfactive (odeurs liées aux déchets). Ces impacts se cumulent avec d'autres nuisances sur le secteur liées par exemple aux rocade et aux évolutions futures liées à la Zone à Faibles Émissions (ZFE).

Le panel exige de Decoset qu'il ne se satisfasse pas de respecter la réglementation mais qu'il mette en œuvre le meilleur système de filtration possible, dans l'état actuel des connaissances technologiques, cela quelle que soit la solution adoptée. Il convient par ailleurs de prendre en compte le vécu des riverains et pas seulement les normes, en particulier à l'aide de consultations sur le terrain. Il conviendrait aussi d'avoir une information publique journalière sur la qualité de l'air.

Il serait bon de revoir les modalités d'acheminement des déchets pour minimiser l'impact lié à la circulation des camions (centres de transfert, moyens de transport plus écologiques dont trains, véhicules hydrogène ou électriques, , bennes fermées hermétiquement, etc.).

“Quels sont les impacts sanitaires de vivre à proximité d'une usine de traitement des déchets?”

“Quels sont les impacts de chaque solution pour la population voisine?”

Certains quartiers à proximité du site bénéficient actuellement, grâce à l'UVE, d'un accès au chauffage et à l'énergie à faible coût. La question a été posée de l'impact des différentes solutions sur cette fourniture et en particulier pour les populations défavorisées qui habitent dans ces quartiers. Des réponses sont attendues du gestionnaire du système de chauffage.

Les membres du panel ont débattu de la possibilité d'une indemnisation ou d'une compensation des nuisances. Des critiques ont été exprimées d'une part sur le fait de compenser plutôt que de réduire ou supprimer les nuisances et d'autre part sur le fait que cela implique d'indemniser tout citoyen vivant avec des nuisances, ce qui est difficile à estimer et à mettre en œuvre. Le panel demande en priorité la mise en œuvre de modalités de réduction des nuisances telles que des subventions pour l'isolation des habitations.

“Quelles indemnisations pourraient être envisagées pour les futurs riverains du projet?”

“Le chauffage du quartier populaire du Mirail a un coût bas, il faut faire attention à ce que les décisions n'aient pas des répercussions additionnelles.”

Le devenir du site et l'éventuel démantèlement de l'usine

La question du démantèlement des installations aussi bien dans le cas d'une reconstruction (solution 2) ou d'une fermeture (solution 3) a été abordée par les panélistes.

Le démantèlement de l'usine va créer une grosse quantité de déchets. Certains membres du panel insistent sur le fait que la destruction complète va à l'encontre de la politique de prévention actuelle. Pour d'autres ce n'est pas un enjeu. Decoset doit être transparent par rapport au traitement des déchets produits, en particulier dans le dossier d'enquête publique. Il doit y avoir un contrôle sur cela. Les coûts de destruction de l'usine et de traitement des déchets issus de la destruction doivent être explicités et intégrés à celui du projet de construction d'une nouvelle usine. Il convient enfin de s'assurer de la sécurité sanitaire des travailleurs et des populations riveraines lors du démantèlement.

Le panel propose qu'un contrôle citoyen soit mis en place pour le suivi du respect du cahier des charges pendant les travaux et une fois que le projet sera mis en œuvre. La mise en place de ce suivi par des citoyens devra être appuyée par des experts. Il convient que la décision et les actions de Decoset puissent être scrutées par les citoyens.

Enfin, l'impact en termes d'emplois doit être considéré: celui des travaux, du fonctionnement de l'usine mais aussi dans l'ensemble de la filière de gestion des déchets. La question de l'emploi ne doit pas guider la décision. Mais, le panel demande à ce que, quelque soit la décision prise, l'impact en termes d'emploi soit explicité.

“Comment se passerait le démantèlement?”

“Si on détruit ou reconstruit l'usine, les matériaux vont-ils être recyclés?”

“En cas de reconstruction de l'usine, comment se passerait le démantèlement? Les matériaux seraient-ils recyclés? Le site serait-il dépollué?”

Conclusion

Le panel a été invité à donner son avis dans le cadre du projet d'évolution de l'UVE Toulouse-Mirail. Les différents scénarios ont été discutés sans que les échanges n'aboutissent à un consensus sur une solution à mettre en œuvre pour l'UVE.

Cependant, un consensus fort est apparu sur la nécessité de la mise en place d'un plan d'actions de **prévention** des déchets **ambitieux** et engageant.

Pour le panel, Decoset se doit d'être **précurseur** et de mettre en place des **actions fortes, novatrices et exemplaires** tant dans la gestion globale des déchets que dans la solution retenue pour la valorisation. Le panel souligne par ailleurs le besoin crucial **d'anticipation** notamment par rapport à l'application de la réglementation.

Enfin, le panel enjoint Decoset à mettre en place un dispositif indépendant, doté de moyens propres et qui pourra solliciter des expertises extérieures, permettant à des **citoyens et notamment des membres du panel, d'être partie prenante de la suite de la concertation** sur le projet et du suivi de l'installation.

Annexe: composition détaillée du panel

Dimension	Catégorie	Nombre
Genre		
	Femme	20
	Homme	14
Établissement public de coopération intercommunale		
	CA du Sicoval	3
	CC de la Save au Touch	3
	CC des Coteaux du Girou	1
	CC du Frontonnais	1
	CC Val'Aïgo	2
	Toulouse Métropole	24
Âge		
	18 - 29 ans	13
	30 - 44 ans	11
	45 - 59 ans	4
	60 - 74 ans	5
	75 ans et plus	1
Situation professionnelle		
	Actif(ve)	19
	Inactif(ve), au foyer	3
	Indépendant(e) / Libéral(e)	1
	Lycéen(ne) / Étudiant(e)	6
	Retraité(e)	5
Nombre de personnes vivant au sein du foyer		
	1 personne	9
	2 personnes	10
	3 personnes	9
	4 personnes	5
	5 personnes ou plus	1
Type de logement		
	En appartement	17
	Une maison avec jardin	17
Le nombre total de panélistes est de 34.		